

Avis important

Mesures exceptionnelles

Cher(e) client (e),

Pour le règlement de votre facture de consommation avant la fin du mois de décembre 2011, vous bénéficiez de l'annulation des frais de rappel de paiement et de déplacement pour recouvrement, coupure et rétablissement.

Tous nos districts et agences demeurent à votre disposition pour assistance ou renseignements complémentaires.

La STEG, en tant qu'entreprise publique citoyenne, compte sur votre adhésion et votre solidarité afin de continuer à honorer ses engagements et à garantir la continuité d'alimentation en électricité et en gaz dans les meilleures conditions.